

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ZOLAAR

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 6DYV-C0R5-H00U-US73

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/importateur
LIFE SCIENTIFIC FRANCE
11-13 Rue des Aulnes
69760 Limonest,
FRANCE

Information aux clients : 0 800 912 759

Adresse e-mail : info@lifescientific.com

Distributeur / Fournisseur
CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
3 Rond-Point des Saules
Immeuble Le Renaissance
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : Tel : +33 1 30 23 13 13
Email : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

ZOLAAR

Version 1.0	Date de révision: 03.12.2025	Numéro de la FDS: 750075101951	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 03.12.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version 1.0 Date de révision: 03.12.2025 Numéro de la FDS: 750075101951 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.12.2025

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Azoxystrobine	131860-33-8 607-256-00-8	Acute Tox. 3; H331 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le mi- lieu aquatique): 10 Estimation de la toxi- cité aiguë Toxicité aiguë par in- halation (pous- sières/brouillard): 0,7 mg/l	22,9
C16-C18 ethoxylated alcohols	68439-49-6 500-212-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 18
Residues (petroleum), catalytic re- former fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, so- dium salts	68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - <= 5
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	Acute Tox. 4; H302	>= 0 - <= 5

ZOLAAR

Version 1.0 Date de révision: 03.12.2025 Numéro de la FDS: 750075101951 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.12.2025

	<p>220-120-9 613-088-00-6</p>	<p>Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l</p>	
--	-----------------------------------	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

ZOLAAR

Version 1.0	Date de révision: 03.12.2025	Numéro de la FDS: 750075101951	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 03.12.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
 - À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 - Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
 - Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
 - Tenir hors de portée des enfants.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
- Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage :
- Conserver dans le conteneur d'origine.

- Précautions pour le stockage en commun :
- Oxydants forts

- Matériel d'emballage :
- Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) :
- Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version 1.0 Date de révision: 03.12.2025 Numéro de la FDS: 750075101951 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.12.2025

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	TWA (poussière inhalable)	0,06 mg/m ³	Corteva OEL
		STEL (poussière inhalable)	0,1 mg/m ³	Corteva OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez un système de ventilation local et / ou général.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection des mains

Remarques : Porter des gants appropriés. Gants imperméables conformes à la norme NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) (pour les gants réutilisables)

Protection de la peau et du corps : Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire : Masque complet avec filtre combiné AX-BEK3 (EN 14387).

Mesures de protection : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide
Couleur : beige
Odeur : Peinture
Seuil olfactif : non déterminé
Point de fusion/point de congélation : non déterminé
Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : non déterminé

ZOLAAR

Version 1.0	Date de révision: 03.12.2025	Numéro de la FDS: 750075101951	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 03.12.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 6 - 8 (20 °C)
Concentration: 10 g/l 1 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : 117 - 541 mPa.s

Viscosité, cinématique : 106,36 - 491,81 mm²/s
Calculé.

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Densité : 1,10 g/cm³

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : pas de propriétés oxydantes

Auto-inflammation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Aucun(e) à notre connaissance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3,06 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

Composants:

Azoxystrobine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,7 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- CL50 (Rat, femelle): 0,69 mg/l
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.260 mg/kg

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.500 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

DL50 (Rat, mâle): 454 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Azoxystrobine:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

C16-C18 ethoxylated alcohols:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Azoxystrobine:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

Azoxystrobine:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Azoxystrobine:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas mutagenic quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

Cancérogénicité

Composants:

Azoxystrobine:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Azoxystrobine:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., A seulement causé des malformations congénitales dans des animaux de laboratoire à des doses produisant une toxicité sévère dans la mère.

- Evaluation

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

- Evaluation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Azoxystrobine:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

Azoxystrobine:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration

Composants:

Azoxystrobine:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Comme produit.
- CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 2,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Comme produit.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,83 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Comme produit.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algues vertes): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Comme produit.

Composants:

Azoxystrobine:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,47 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,28 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,055 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (diatomée de l'espèce de la navicule): 0,014 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50:
283 mg/kg poids sec (p.s.)
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
- DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- CL50 par voie alimentaire: > 5200 mg/kg par voie alimentaire.
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par voie orale: > 25 µg/abeille
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: > 200 µg/abeille
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

C16-C18 ethoxylated alcohols:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): 3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnies): 18 - 20 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Algues (scenedesmus subspicatus)): > 990 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Statique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

CE50 (Crevette (mysidopsis bahia)): 0,99 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,61 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,108 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Statique
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0206 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Statique
Méthode: (calculé(e))

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: dynamique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,91 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Azoxystrobine:

Biodégradabilité : Remarques: En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 24 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Azoxystrobine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,5 (20 °C)
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Facteur de bioconcentration (FBC): 387,5
Méthode: Mesuré

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Coefficient de partage: n-oc-tanol/eau : Pow: 6,65
Méthode: Evalué(e)
Remarques: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

Residues (pétroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Coefficient de partage: n-oc-tanol/eau : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-oc-tanol/eau : log Pow: 0,99 (20 °C)
pH: 5
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,63 (10 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,70 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,76 (30 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: -0,90 (20 °C)
pH: 9
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Azoxystrobine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 207 - 594
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: > 5000
Méthode: Estimation
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 104
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Azoxystrobine:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

C16-C18 ethoxylated alcohols:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Azoxystrobine, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Azoxystrobine, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Azoxystrobin, 1,2-Benzisothiazolin-3-one)
IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

(Azoxystrobin, 1,2-Benzisothiazolin-3-one)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Remarques	: Stowage category A

IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03.12.2025	750075101951	Date de la première version publiée: 03.12.2025

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui (Azoxystrobin, 1,2-Benzisothiazolin-3-one)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version 1.0 Date de révision: 03.12.2025 Numéro de la FDS: 750075101951 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 03.12.2025

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Code	Description
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H331	: Toxique par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
Corteva OEL	: Corteva Occupational Exposure Limit
Corteva OEL / STEL	: Valeur limite à court terme
Corteva OEL / TWA	: 8-hr TWA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



ZOLAAR

Version 1.0	Date de révision: 03.12.2025	Numéro de la FDS: 750075101951	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 03.12.2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Code du produit: V6J-32-1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR